

## Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs, 1990-1992

**Q**UELLE est la différence entre un bandit et un rebelle ? Dans le langage officiel, cette terminologie, largement sollicitée en situation de crise, assimile les agissements des uns à des crimes de droit commun tandis qu'elle associe les actes des seconds à une contestation du pouvoir en place.

L'oblitération de cette précieuse nuance sémantique au profit de la première catégorie est une stratégie que les États d'hier comme ceux d'aujourd'hui ont largement utilisée, occultant ainsi le sens politique des insurrections dont les auteurs, taxés de brigandage, étaient condamnés pour cause de barbarie intrinsèque. Huit siècles déjà avant notre ère, les annales assyriennes réduisaient à ce schéma les affrontements de l'Empire avec les Arabes et les Scythes ou encore, quatre siècles plus tard, les chroniqueurs des campagnes d'Alexandre marginalisaient la résistance des peuples assujettis (Briant, 1982).

C'est tissée sur une trame comparable et usant des mêmes stéréotypes, que la rébellion touarègue et son exégèse surgissent en 1990 dans les colonnes de la presse occidentale et africaine (Abrous, 1990). Les Touaregs y apparaissent le plus souvent comme des hommes d'un autre âge : seigneurs, pillards et esclavagistes nostalgiques. Leur action armée, assimilée aux rezzous d'autrefois, est décryptée comme

une réaction passéiste face à la crise et à la marginalisation de la société touarègue.

Ces images qui dans leurs grands traits coïncident avec la vision coloniale du monde touareg reposent sur plusieurs postulats appliqués à « l'autre » : l'absence d'une organisation politique véritable ; le poids des valeurs féodales qui entravent le développement social et entraînent la « revanche » des anciens opprimés ; enfin, l'inefficacité de l'économie nomade et son inaptitude à faire face aux périodes de sécheresse, d'où la nécessité d'activités prédatrices. Cet ensemble de « manquements » conduit à l'incapacité de survivre dans des conditions acceptables ainsi que de s'adapter au monde moderne. Comme le déclarait récemment Edgard Pisani, médiateur français entre le gouvernement malien et la rébellion touarègue (FR3, mars 1992) : « *Le vrai risque que court ce peuple, c'est le non-développement, le sous-développement, l'isolement, la misère dans le désert, plutôt qu'un risque d'accablement par l'armée* ». Dans cette perspective, doter les Touaregs de moyens pour développer leur région, avec des écoles, des routes, la possibilité d'acquérir un certain bien-être matériel, apparaît comme la solution convenable pour endiguer la crise et restaurer la paix. Cette thèse qui établit un lien fonctionnel entre l'agressivité des

nomades et leurs conditions de vie rudes et précaires n'est du reste pas nouvelle. Elle est même vieille de plusieurs dizaines de siècles. C'est au nom de ce principe que les Grecs cherchèrent à fixer les populations nomades de l'Empire, tout comme l'ont fait les États plus récents ou les organismes internationaux et non gouvernementaux qui s'évertuent jusqu'à présent à promouvoir des projets de sédentarisation. Que penser de cet immobilisme théorique, pétrifié sur des projets de sédentarisation. Que penser de cet immobilisme théorique, pétrifié sur des milliers d'années ? Ne révélerait-il pas une carence des États centralisés à penser la différence ?

Il n'est guère surprenant que, d'un point de vue touareg, ces questions soient envisagées sous un éclairage différent. Pour comprendre les derniers événements qui ont secoué le pays touareg de mai 1990 jusqu'à aujourd'hui, il est indispensable de confronter ces discours extérieurs, peu dégagés semble-t-il de la raison d'État, à ceux qui ont cours à l'intérieur de la société concernée.

La première idée battue en brèche par la communauté touarègue est celle de son isolement présenté comme un fait de nature, inhérent à sa condition nomade. Cette marginalisation et ce repliement sont au contraire considérés comme la conséquence directe d'un long processus de colonisation qui commence à la fin du siècle dernier. Aliénée à des instances hiérarchiques nouvelles, l'organisation politique et économique des Touaregs (Claudot-Hawad 1990b : 13-22, 1990a) subit de nombreuses transformations qui affectent notamment sa nature fédérale. En premier lieu, sont affaiblis ou détruits ses réseaux inter-

confédéraux et inter-communautaires dont les orientations étaient légiférées par une assemblée nationale (*asagaward n temust*), convocable chaque fois qu'un problème concernant l'ensemble de la société et du pays se manifestait. Avec l'extension de la domination française, l'espace d'intervention des nomades se retrécit progressivement ; les liens politiques et les échanges économiques avec les sédentaires sont autoritairement interrompus ou entravés. Le système tribal et confédéral lui-même est déstabilisé par des ingérences dans les rapports entre les différentes catégories sociales et la décapitation des chefferies. Le débat politique intense du début du siècle où s'affrontaient des projets de société contradictoires, l'un basé sur la hiérarchie et la disparité des rôles, l'autre sur le mérite individuel et l'égalité des fonctions (Claudot-Hawad, 1990b), est étouffé par la défaite. Au moment de la décolonisation, il y a moins de trois décennies, le fractionnement du territoire touareg entre cinq États suzerains, le Mali, le Niger, le Burkina Faso (ancienne Haute-Volta), l'Algérie et la Libye, concrétise l'émiettement entamé par la colonisation. Ce qui est vécu par les Touaregs comme le « démembrement de leur corps » politique et social est entériné. La révolte qui éclate alors dans l'Adrar est noyée dans le sang et aux actions armées se substitueront pour un temps divers modes de résistance pacifiques (Claudot-Hawad, 1989). Notons qu'en 1964, une ultime tentative dans l'Air pour ressusciter le conseil national échoue, faute de représentants politiques jugés légitimes.

L'attitude interventionniste des nouveaux États qui tentent à leur

tour de contrôler les derniers axes économiques qui faisaient vivre la société, comme le trafic caravanier entre le nord et le sud, asphyxie rapidement l'économie touarègue déjà fragilisée. Par milliers, des hommes et aussi des familles partent en exode vers le nord du pays touareg placé désormais sous la tutelle algérienne ou libyenne. Fuyant la misère, les ponctions de l'État et de ses agents, l'absence de débouchés et l'oppression, les exilés sont souvent regroupés et consignés dans des camps installés en zone frontalière, sans possibilités d'embauche ni d'insertion économique, devenant des émigrés dans leur propre pays. Dès les années 1960, certains s'engagent dans l'armée libyenne pour acquérir une formation militaire qui leur est refusée ailleurs. Ainsi s'organise une résistance extérieure (Hawad, 1990), qui regroupe dans ses rangs des membres de toute région et de toute condition sociale, initiative déjà lancée au début du siècle par des personnes comme Kaosen qui organisèrent la guerre de 1910-1919 contre l'occupation française.

Le démantèlement de la société touarègue cependant ne semble pas suffisamment achevé aux nouveaux États qui tous interprètent comme une menace la transnationalité touarègue. De nombreux documents consignent de façon explicite les mesures prises pour détruire les liens — parentaux, sociaux, politiques, économiques et culturels — avec les membres de cette communauté qui se trouvent au-delà des frontières. Par exemple, un rapport du ministère du Plan nigérien, daté d'août 1986, et consacré à la réinsertion des exilés touaregs expulsés d'Algérie précise que l'« un des objectifs est de renforcer l'unité nationale en intégrant davantage ces

populations dans le circuit économique national en les dissuadant par la distance qui les sépare des frontières internationales de toute tendance centrifuge » (p. 33). L'isolement de ces populations par rapport à leurs congénères du nord et de l'ouest doit être assuré par un programme de sédentarisation.

Ainsi, l'intégration à l'État-nation passe non seulement par le nécessaire abandon d'un mode de vie et d'une économie dont la rationalité n'a jamais été reconnue, mais par la négation même de la communauté touarègue, par l'oblitération de ses structures, de son organisation sociale, politique, territoriale, culturelle, bref par le renoncement à l'idée même d'une nation ou simplement d'un peuple touareg.

Même si certains ministres ou députés, souvent nommés d'office, sont d'origine touarègue, c'est au prix de ces renonciations qu'ils doivent leur statut, ce qui explique l'absence d'un véritable clientélisme politique suscité par leur position. Ni à l'échelle locale, ni à l'échelle nationale, les Touaregs, en tant que tels, n'ont réussi à investir le champ politique et à faire entendre la voix de leur communauté.

C'est dans ce contexte tendu, émaillé d'accrochages constants avec les autorités étatiques, que les incidents de Tchén Tabaraden interviennent en mai 1990 au Niger. Au début de l'année, le nouveau gouvernement nigérien, en accord avec l'Algérie, fait rentrer 18 000 réfugiés économiques qui depuis la sécheresse de 1984 étaient dans des camps installés sur la frontière. D'autre part, voulant supprimer la menace d'une force touarègue installée en Libye et formée militairement, le Président nigérien négocie également le retour des exilés politiques. Le détournement des fonds

internationaux qui devaient être affectés au projet de « réinsertion » de ces populations met le feu aux poudres. Certains jeunes-gens s'insurgent et une répression sanglante est alors menée par l'armée qui arrête, torture et tue des centaines de civils.

Quelques vallées plus loin, toujours en pays touareg, mais cette fois du côté malien, les heurts se propagent. Des foyers insurrectionnels s'organisent dans l'Azaouar et dans l'Adrar. L'armée malienne perdant du terrain dans les affrontements guerriers, se livre à son tour à de sévères représailles sur la population civile où l'on dénombre à nouveau des centaines de victimes. Finalement, les 5 et 6 janvier 1991, le gouvernement de Moussa Traoré finit par négocier avec les rebelles. La rencontre a lieu à Tamanrasset, avec la médiation pressante de l'Algérie qui craint une extension du conflit à sa propre minorité touarègue. Des accords sont signés, prévoyant un cessez-le-feu avec l'annonce d'un statut d'autonomie interne et d'un désengagement des Forces Armées Maliennes dans la gestion de l'Administration civile des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Régions. Quelques mois plus tard, Moussa Traoré tombe. Les militaires prennent le pouvoir et continuent d'occuper la zone touarègue. Déjà des courants divergeants contestant la validité des Accords de Tamanrasset sont apparus dans les rangs de la rébellion touarègue, comme d'ailleurs parmi certaines composantes de la population malienne qui refusent l'obtention d'un statut particulier pour les régions du nord. La lutte armée reprend, chaque attaque entraînant son tribut de représailles sur les civils qui fuient vers les zones frontalières, en Mauritanie et en Algé-

rie. Après deux ans de guerre, un nouvel accord est signé par la coordination unifiée des quatre fronts touaregs à Bamako le 10 avril 1992, toujours sous la houlette de l'Algérie et avec la médiation de la Mauritanie en la personne de Baba Miské et de la France avec Edgard Pisani. Mais pour rentrer dans le cadre de ce futur Pacte national, qui s'apparente davantage à un projet de décentralisation, les rebelles ont dû abandonner le principe du fédéralisme qu'ils revendiquaient ainsi que celui du retrait de l'armée malienne hors de leur territoire.

En fait, le renoncement à l'entité touarègue et l'acceptation du découpage étatique présent étaient déjà inscrits dans la dénomination même des fronts (Mouvement populaire de l'Azaouad, Alliance révolutionnaire pour la libération de l'Azaouad, Front islamique et arabe de l'Azaouad, Front populaire de libération de l'Azaouad) qui se sont identifiées en référence à un espace géographique régional, inclu dans le Mali, et appelée Azaouad, d'après le nom originel d'Azaoua déformé par les militaires français et désignant une plaine de galets au nord-ouest de Tombouctou. Seuls les Maures ont osé ou ont été autorisés à nommer leur différence — qui s'accorde à la définition identitaire d'États partenaires comme l'Algérie, la Mauritanie et la Libye — par un qualificatif ethnique et religieux, se revendiquant « arabes et islamiques ». En revanche, la dimension touarègue n'est apparue nulle part.

Du côté nigérien, certains Touaregs ont voulu saisir l'opportunité offerte par l'instauration du multipartisme pour faire entendre leur voix. Cependant, lors de la Conférence nationale qui devait jeter les bases de la future démocratie nigérienne, ils n'obtiennent ni la con-

damnation des véritables responsables des massacres de Tchinn Tabaraden, ni l'ébauche d'un projet qui prendrait en compte la spécificité et les difficultés de la région et réglerait plus équitablement les rapports avec les instances étatiques. Plusieurs déçus forment alors le front armé de l'Aïr et de l'Azaouar. En avril 1992, le maintien de l'ordre dans le nord du pays est confié à l'armée. Jusqu'à présent, les personnes qui se sont déclarées intermédiaires entre le gouvernement et la rébellion ou encore porte-paroles de la communauté touarègue n'ont parlé que la langue étatique, se réclamant de leur identité nigérienne et se défendant de toute velléité de sécession. De son côté, le gouvernement nigérien, qui a durci sa position depuis l'octroi récent d'une aide de 3 milliards de francs CFA par la France, renvoie ces derniers à leurs arguments nationalistes ; ainsi, le Premier ministre déclarait-il récemment : « *Il n'y a pas de raison qu'entre Nigériens nous ne puissions pas nous retrouver autour d'une table. Et pour cela nous n'avons pas besoin d'une puissance extérieure* » (*Le Républicain*, Niamey, 13/3/927).

Conviction, pragmatisme ou aliègement tactique ? La position régionaliste des fronts armés leur ont fait perdre beaucoup de crédit au sein de la société traditionnelle où les uns parlent d'hypocrisie et de faiblesse insoutenables et d'autres d'un vice de forme qui entâchera toute action future. La scission des premiers fronts semble se rapporter à cette différence d'options, mais rapidement les nouvelles formations se sont pliées également à l'ordre des États, acceptant la division de la société en échange de la reconnaissance officielle de leur lutte et de l'aide ou de la tolérance des États voisins.

Aujourd'hui, la société qui reste attachée aux valeurs de la tarquité, semble se reconnaître davantage dans d'autres formes de résistance qui réactivent les réseaux de solidarité anciens ou en créent de nouveaux dans l'espace élargi de la communauté, comme par exemple les cercles d'entraide touarègue organisés du côté nigérien par des jeunes gens, en dehors de toute instance officielle, pour aider leurs frères qui avaient fui du Mali ou encore pour secourir les orphelins de Tchinn Tabaraden. De nombreuses autres initiatives, dans des domaines variés, ont court-circuité le cadre étatique et ses représentants, prenant ainsi en charge au cours de ces dernières années le règlement juridique de graves conflits inter-individuels ou inter-tribaux, ou encore l'organisation de marchés parallèles pour le bétail, afin d'échapper aux taxes exorbitantes instaurées par l'État pour le dépôt de chaque bête proposée à la vente.

Beaucoup de personnes considèrent que cet affranchissement du pouvoir d'État par l'usage des ressources et des réseaux internes à la société est plus décisif et davantage porteur d'avenir que les négociations récentes qui nient l'identité touarègue.

En fait, les courants politiques qui animent l'arrière-pays sont beaucoup plus radicaux que les exigences exprimées par les fronts armés. La seule concession à la logique étatique est de revendiquer, pour certains, l'indépendance de la société touarègue qui ne peut exister et être reconnue dans le nouvel ordre mondial que sous la forme d'un État-nation-territoire. A la question de la viabilité d'un tel État, il est répondu que la plupart des régions touarègues sont déjà autonomes sur le plan économique,

ne bénéficiant d'aucune aide, ni d'aucun subside extérieurs, et que, dans ce domaine, l'absolue faillite d'États comme le Mali, le Niger ou l'Algérie engagerait plutôt à rechercher une nouvelle configuration politique. Personne n'oublie que la puissance touarègue s'est construite dans le passé sur une organisation fédérale et c'est ce modèle, considéré comme le plus adapté, qui est plébiscité. Cependant, fédérer une région touarègue à l'État suzerain dont elle dépend n'est pas envisagé comme une solution suffisante ; ce sont les États eux-mêmes dans ce cas qu'il faudrait fédérer. L'idée d'une vaste communauté économique africaine entre parfaitement dans la vision du monde touarègue.

Cette compréhension des nécessités politiques et économiques, nécessairement supra-étatique, est profondément ancrée en pays nomade, notamment chez les anciens noyaux dirigeants, écartés du pouvoir par les autorités coloniales au profit d'éléments plus dociles, et dont les perspectives se dessinent toujours à l'échelle des relations interconfédérales et intercommunautaires plutôt que tribales et locales. Cette conception ne laisse pas grand place à une interprétation des conflits actuels en termes de race, d'ethnie ou de mode de vie, car voir dans ces différences des oppositions « de nature » reviendrait à occulter tous les rapports d'interdépendance noués entre nomades et sédentaires, entre blancs et noirs à l'intérieur ou à l'extérieur de la société touarègue. L'opposition se situe bel et bien entre les représentants de l'État, dont l'écrasante majorité est d'origine sédentaire, et un peuple minorisé et écarté de tous les rouages étatiques.

Pour conclure, les mouvements touaregs armés qui ont jailli depuis

deux ans ne représentent que l'un des épisodes de la longue résistance engagée en pays touareg depuis la fin du siècle dernier. Lutte armée, opposition passive, refus de collaboration, exil, activités clandestines, vie taillée dans les marges... De façons multiples, les formes de rejet de l'ordre politique et économique imposé de l'extérieur — et dont l'iniquité est partout ressentie — ont continué à se manifester. Le sentiment de faire partie d'une même nation (*temust n imajaghen*) est encore vivace chez les Touaregs et prend un appui solide sur la reconnaissance d'une histoire et d'un système de valeurs communs. L'aboutissement des actions armées à des négociations qui sacrifient ce principe identitaire (*temujagha*) à la raison d'État apparaît pour beaucoup comme un pis-aller, dont l'acceptation même est jugée douteuse et pourrait cacher de simples ambitions personnelles. Au sein même de la guérilla, des tiraillements se manifestent à ce sujet ; la séparation entre, d'une part, les fonctions diplomatiques et politiques, confiées essentiellement aux scolarisés, et d'autre part l'action militaire, assumée par des hommes de terrain, plus proches du milieu et des valeurs de l'intérieur de la société, pourraient aboutir à de nouveaux quiproquos, comme ce fut le cas dans les négociations du retour à Tchén Tabaraden ou encore dans les Accords de Tamanrasset : ce qui paraît acceptable à un Touareg citadin, formé à l'école de l'État jacobin, l'est-il pour le reste de la société qui se ressent comme un « corps hâché par les frontières » (Hawad 1990) ?

Pour l'instant, le droit à l'auto-détermination a été enseveli sous d'autres questions comme celle de la régionalisation ou de la décentra-

lisation à l'intérieur des États concernés. Le refus absolu du reconnaître une sphère transfrontalière, dans des modalités à définir et probablement à inventer, risque de bloquer encore longtemps l'évolution du

problème touareg et de la cantonner dans les lisières violentes des minorités sans voix

**Hélène Claudot-Hawad**

15 avril 1992

## RÉFÉRENCES

ABROUS (Dahbia), Le prix de la survie ou le deuil d'un passé, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 57, 1991, 163-181.

BRIANT (Pierre), *État et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, Cambridge University Press/MSH, Paris, 1982, 267 p.

CLAUDOT-HAWAD (Hélène), « Lin-dé-pen-dance », *Ethnies* n° 6-7, 1987, 15-19. (Survival International, Paris.)

Des États-nations contre un peuple : le cas des Touaregs, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 44, 1987, 48-63.

Les Touaregs ou la résistance d'une culture nomade, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 51, 1989, 63-73.

Nomades et État : *l'impensé juridique*, Droit et société, n° 15, CNRS, 211-222.

Honneur et politique, Les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 57, 1990, 11-47.

HAWAD, La teshumara, antidote de l'État, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 57, 1990, 123-140.

Lettre d'un homme touareg à une femme haoussa, *Le Républicain*, Niamey, 20 février 1992.

Touaregs, exil et résistance, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* n° 57, 1990, 198 p.